

ARRÊTÉ DU MAIRE
Portant sur la réglementation de la circulation
11, Grande Rue

ARRÊTÉ N° 132 – 01/10/2026

Le Maire de la commune de Cunlhat,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu la demande formulée en date du 25 septembre 2026 par l'entreprise SCIE Puy de Dôme, La Vaure 63120 COURPIERE représenté par VALLEIX Mathilde ;

Considérant qu'en raison de travaux d'ordre électrique pour Enedis avec la pose de coffret et terrassement au 11 Grande Rue, il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRÊTE

Article 1 : La circulation de tous les véhicules sera basculée sur la chaussée opposée par feu tricolore au 11, Grande Rue, du 19 octobre 2026 au 17 novembre 2026, en raison de travaux d'ordre électrique pour Enedis avec la pose de coffret et terrassement sur 1 mètre avec remontée jusqu'à la façade au 11, Grande Rue à Cunlhat, du 19 octobre 2026 au 17 novembre 2026.

Article 2 : Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits au droit des chantiers. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise SCIE Puy de Dôme, chargée du chantier.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur Le Maire de la commune de Cunlhat et Monsieur le Commandant de Groupement de gendarmerie de Cunlhat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la commune et notifié à l'exploitant.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telrecours.fr.



Fait à Cunlhat, le 01 octobre 2026
Le Maire,


FARGETTE Frédéric

Notifié, publié le 02 octobre 2026